

Ressources budgétaires pour 2003 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après examen par la Municipalité des propositions émanant des commissions, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

I - Droits de place

A. Foires et marchés (augmentation moyenne : 1,5 %)

Tarifs de base	2002	Propositions 2003
	€	
<i>A. Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>		
le mètre linéaire par demi-journée	0,75	0,76
le mètre linéaire par jour	1,38	1,40
abonnement mensuel (2 demi-journées sur 4 semaines)	6,25	6,34
Marché centre-ville : tarifs identiques à 2002 en raison des travaux de réaménagement de la place de la Révolution		
le mètre linéaire par demi-journée	0,75	0,75
le mètre linéaire par jour	1,38	1,38
abonnement mensuel / 2 demi-journées sur 4 semaines	6,25	6,25
<i>B. Dimanches et jours fériés</i>		
le mètre linéaire par demi-journée	1,14	1,16
le mètre linéaire par jour	1,63	1,65
<i>C. Vente de fleurs Toussaint</i>		
le mètre linéaire	6,52	6,54
<i>D. Vente de sapins</i>		
forfait par case de 13 m ² par jour	15,83	16,08
forfait par case de 13 m ² - 9 jours	79,07	80,26

B. Marché Beaux-Arts

Les tarifs ci-dessous sont identiques à ceux de 2002, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2002.

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m ²	1 098,93	15-17	137,20	16-17	60,98	1 297,11
A3	27,37 m ²	458,99	38	68,60	30	30,49	558,08
A4	23,91 m ²	400,97	4	68,60	23	30,49	500,06
B1	21,76 m ²	364,91	18	68,60	35	30,49	464,00
B2 + B4	33,34 m ²	559,11	42-43	137,20	42-43	60,98	757,29
B3	21,76 m ²	364,91	11	68,60	19	30,49	464,00
C1	16,67 m ²	279,55	41	68,60	9	30,49	378,64
C2	16,67 m ²	279,55	28	68,60	22	30,49	378,64
C3	16,67 m ²	279,55	16	68,60	5	30,49	378,64
C4	16,67 m ²	279,55	30	68,60	2	30,49	378,64
D1+D3	33,34 m ²	559,11	26-27	137,20	39-40	60,98	757,29
D2+D4	33,34 m ²	559,11	3-9	137,20	29-18	60,98	757,29
E1+E2	35,70 m ²	598,69	22-24	137,20	36-37	60,98	796,87
F1+F3	33,34 m ²	559,11	31-32	137,20	33-34	60,98	757,29
F2	16,67 m ²	279,55	34	68,60	10	30,49	378,64
F4	16,67 m ²	279,55	29	68,60	3	30,49	378,64
G1	16,67 m ²	279,55	14	68,60	11	30,49	378,64
G2	16,67 m ²	279,55	19	68,60	1	30,49	378,64
G3	16,67 m ²	279,55	25	68,60	4	30,49	378,64
G4	16,67 m ²	279,55	8	68,60	15	30,49	378,64
H1+H3	33,34 m ²	559,11	1-2	137,20	13-14	60,98	757,29
H2	16,67 m ²	279,55	33	68,60	12	30,49	378,64
H4	16,67 m ²	279,55	23	68,60	8	30,49	378,64
I1	17,41 m ²	291,96	5	68,60	38	30,49	391,05
I2	17,41 m ²	291,96	7	68,60	24	30,49	391,05
J1+J2	25,89 m ²	434,17	35-39	137,20	28-41	60,98	632,35
J3	8,26 m ²	138,52	10	68,60	25	30,49	237,61

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
K1+K2	29,40 m ²	493,03	40-6	137,20	6-7	60,98	691,21
L1	23,65 m ²	396,91	12	68,60	26	30,49	495,70
L2	22,50 m ²	377,32	13	68,60	27	30,49	476,41
M1+M2	27,88 m ²	467,55	36-37	137,20	31-32	60,98	665,73
N1+N2	24,60 m ²	412,54	20-21	137,20	20-21	60,98	610,72

C. Dispositions générales applicables aux foires et marchés

Les abonnements sont payables par mois (ou par trimestre) et d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

D'autre part, dans tous les cas où il est prévu un tarif à l'abonnement, la location mensuelle constitue le mode normal d'occupation. Le tarif à la journée ou à la demi-journée n'est en conséquence consenti qu'à titre exceptionnel pour occupation supplémentaire dans la limite des emplacements disponibles.

Pour permettre le lancement de nouveaux marchés de quartier, l'Administration se réserve la possibilité de supprimer les droits de place pendant les trois premiers mois.

D. Manifestations publicitaires

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
par emplacement (12 m ² et plus) par véhicule et par jour	31,27	31,74	1,50
par emplacement (moins de 12 m ²) par véhicule et par jour	15,37	15,60	1,50

E. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
par véhicule et par jour	3,63	3,68	1,38

F. Autres expositions

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
le m ² par jour	0,64	0,65	1,56

G. Fêtes foraines

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
<i>a) Fêtes de quartier (8 jours)</i>			
jusqu'à 200 m ² - le m ²	0,94	0,95	1,06
de 200 à 400 m ² - le m ²	0,66	0,67	1,52
au-dessus de 400 m ² - le m ²	0,58	0,59	1,72
véhicules autos et habitables	2,86	2,90	1,40
remorques	1,78	1,80	1,12
<i>b) Fêtes de Pâques (15 jours - 3 dimanches)</i>			
jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,93	1,96	1,55
de 200 à 400 m ² - le m ²	1,26	1,27	0,79
au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,10	1,11	0,91
véhicules autos et habitables	5,58	5,66	1,43
remorques	3,63	3,68	1,38

H. Cirques

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Forfait par jour	433,08	439,58	1,50
Forfait nettoyage	797,24	809,20	1,50

I. Cirques de quartier

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Forfait par jour	55,84	56,68	1,50

J. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	49,21	49,95	1,50
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art)	62,38	63,31	1,49
c) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, etc.)	85,39	86,67	1,50
d) Glaces et produits apparentés (zones piétonnes)	170,66	173,22	1,50
e) Marrons chauds	170,66	173,22	1,50
f) Autres produits	220,68	224,00	1,50

K. Artisans

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Stationnement voies piétonnes			
prix par jour	19,03	19,30	1,42
prix par demi-journée	-	10,00	-
Carnet stationnement	28,07	28,50	1,53

L. Taxis - Droits de stationnement

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Redevance mensuelle	33,22	33,72	1,51

II - Fourrière à animaux

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Pension journalière chiens	5,77	5,85	1,39
Pension journalière chats	2,97	3,00	1,01
Frais de capture	39,14	39,75	1,56

III - Atelier de distillation

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Location journée pour résidents à Besançon	23,08	23,43	1,52
Location journée pour non-résidents à Besançon	38,21	38,80	1,54
Forfait nettoyage	58,95	60,00	1,78

IV - Autorisations de voirie**Tableau A**

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2002	Propositions 2003	% augmen- tation
				€		
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	9,67	9,81	1,45
2	Porte menus	u	an	9,67	9,81	1,45
3	Appareil de distribution automatique	u	an	55,84	56,68	1,20
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	11,26	11,43	1,51
5	Terrasse couverte	m ²	an	48,43	49,16	1,51
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	44,30	44,96	1,51
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m ²	semaine	10,76	10,92	1,49
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m ²	semaine	5,58	5,66	1,43
9	Préenseignes (panneaux réclame signalant un commerce en fond de cour)	u	an	9,67	9,81	1,45
10	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	an	56,14	57,00	1,53
11	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	56,14	57,00	1,53
12	Autorisations (enseignes, alignements divers)	u		56,14	57,00	1,53
13	Dépose affichettes droit minimum par dizaine supplémentaire	1 à 10	par	63,48	64,43	1,50
		10	dépose	31,82	32,30	1,51

Tableau B - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2002	Propositions 2003	% augmentation
				€		
1	Occupation temporaire du sol par : * des matériaux de construction * échafaudage * emprise de chantier * bennes * camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	semaine	1,25	1,27	1,60
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m ²	semaine	1,85	1,88	1,62
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	0,30	0,30	-
3	Accès entrée charretière	u	u	55,00	55,82	1,49
4	Autres permis de stationnement	u	u	55,00	55,82	1,49

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2002	Propositions 2003	% augmentation
				€		
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	11,00	11,16	1,45
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	11,00	11,16	1,45
3	Occupation extraordinaire du sous-sol par une galerie technique	m ³	an	23,00	23,34	1,48
4	Ouvrage extraordinaire en surplomb du domaine public	m ²	an	90,00	91,35	1,50
5	Miroir	u	an	63,30	64,25	1,50
6	Accès station service	u	an	55,00	55,82	1,49

Modalités d'application concernant les tableaux A, B, C

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière :

Centre-ville : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, Place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue Paris.

Planoise : rue Marc Bloch, rue André Malraux, Place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, Square Van Gogh, rue Picasso, Place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, Rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

Les prix du tableau A, du tableau B (sauf 1 bis), du tableau C (articles 1, 2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

57,00 € (+ 3,64 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

114,00 € (+ 3,64 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A et des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 4 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 5 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 6 : Exonération de droit :

* Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

* Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

* Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 7 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2002.

Enlèvement de graffiti

1) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti (tarif identique à 2002)

* Tarifs dégressifs par tranches :

* Tranche de 0 à 50 ml : 5,70 €/ml

* Tranche > 50 ml : 2,85 €/ml

* Tranche de 0 à 125 m² : 2,30 €/m²

* Tranche > 125 m² : 1,15 €/m².

2) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit

3) la facturation au forfait horaire hors contrat (tarif identique à 2002)

- Tarif : 91,50 € TTC/heure.

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46,00 € (+ 0,55 %)

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46,00 € (+ 0,55 %)

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76,00 € (- 0,32 %)

WC publics semi-automatiques (tarif identique à 2002)

Tarif : 0,20 €

Forfait d'intervention sur voirie (création)

Tarif : 75,00 €

Ce tarif concerne le déplacement de personnel sur différents sites de la ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances, ...).

Forfait comptage sur voirie (création)

Tarif : 10,00 €/demande

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

V - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse moyenne de 1,5 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions et taxes d'inhumation.

Concessions : droits et taxes	Concessions		Taxe d'inhumation		
	Durée et type de concession	2002	Propositions 2003	2002	Propositions 2003
		€		€	
15 ans pleine terre (2 m ²)	195,00	197,90	56,60	57,40	
30 ans pleine terre (2 m ²)	356,70	362,00	82,90	84,10	
50 ans pleine terre (2 m ²)	711,80	722,50	82,90	84,10	
Pépétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concessions nouvelles)			143,60	145,80	
30 ans constructible (2,5 m ²)	444,90	451,60	165,90	168,40	
50 ans constructible (2,5 m ²)	890,20	903,60	165,90	168,40	
Pépétuelle constructible (2,5 m ²)	5 792,00	5 878,90	282,30	286,50	
Jardin d'urnes 30 ans : . terrains	177,50	180,20	34,30	34,80	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 30 ans : . terrain avec caveau . Caveau	500,00 322,60	507,50 327,40	34,30	34,80	
Jardin d'urnes 50 ans : . terrains	444,90	451,60	34,30	34,80	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 50 ans : . terrain avec caveau . Caveau	767,30 322,60	778,80 327,40	34,30	34,80	
Columbarium de Saint-Ferjeux	216,00	219,20	34,30	34,80	
Columbarium de Saint-Claude : . pour les 5 premières années . renouvellement pour 5 ans	541,50 328,10	549,60 333,00	34,30	34,80	
Droit de séjour au dépositaire . du 1 au 15 jour . à partir du 16 jour, par journée	Gratuit 5,60	Gratuit 5,70			
Reprise de fosses	112,70	114,40			
Terrain non concédé			56,60	57,40	

Vacations de police pour les opérations funéraires : 14,70 €/vacation.

Crématorium

	2002	Propositions 2003
	€	
Redevance de crémation :		
. Adulte	379,00	385,00
. enfant jusqu'à 1 an	103,80	105,35
. enfant de 1 à 12 ans	210,20	213,35
Crémation après exhumation :		
. cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	379,00	385,00
. cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	210,20	213,35
Location de la salle de cérémonies	66,80	68,00
Taxe de crémation	34,30	34,80

VI - Hygiène**A. Bains douches**

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Douches enfants	0,64	0,65	1,56
Douches adultes	1,43	1,45	1,40
Bains	2,73	2,77	1,47

B. Désinfection et désinsectisation

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
<i>Désinfection au poste</i> étuve complète	9,98	10,13	1,50
<i>Transport des objets à désinfecter</i> moins de 5 km	7,49	7,60	1,47
plus de 5 km	9,98	10,13	1,50
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i> F1	23,40	23,75	1,50
F2	27,44	27,85	1,49
F3	30,72	31,18	1,50
F4	37,11	37,66	1,46
F5	40,55	41,16	1,50
F6 et plus	45,23	45,91	1,50
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	17,78	18,05	1,52
Immeuble (par logement) ou collectivité	13,10	13,30	1,53
Foyer-logement (par logement)	1,72	1,75	1,74
<i>Dératisation</i> Raticide, le kg (blé empoisonné)	6,55	6,65	1,53
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	12,01	12,19	1,50
Souricide, le kg	14,51	14,73	1,52
Forfait déplacement + intervention	16,53	16,78	1,51
<i>Divers</i> Test fumigène	11,23	11,40	1,51

VII - Installations sportives**A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange**

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Stade Honneur <i>droit fixe de location</i>	125,00	127,00	1,60
<i>droit proportionnel</i> pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
<i>droit supplémentaire</i> pour manifestation nocturne (tarif unique)	468,00	476,00	1,71

B. Location du Palais des Sports

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Salle Honneur			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	148,16	151,00	1,92
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	264,34	269,50	1,95
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €			
	904,54	922,50	1,98
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles			
	658,13	671,00	1,96
<i>Tarif 3</i>			
Spectacles - variétés			
1) Les spectacles de variétés pourront avoir lieu les mardi, mercredi et jeudi, si la salle n'a pas été retenue préalablement pour une manifestation sportive. Aucun spectacle au Palais des Sports ne pourra être annoncé par la presse ou par voie d'affiches avant d'avoir fait l'objet d'une demande écrite à M. le Maire et avoir reçu sa réponse positive			
2) L'organisateur sera responsable des dégâts. Un état des lieux sera dressé, en sa présence, avant et à la fin du spectacle. L'établissement devra être totalement libéré (matériel compris) au plus tard à 1 h 30. En cas de dépassement, les heures de nuit effectuées par le personnel municipal seront à la charge de l'organisateur.			
3) Un dédit, sous forme de chèque adressé au Trésorier Principal de Besançon Municipale, sera exigé dès que la demande de location aura été acceptée.	784,46	800,00	1,98
4) Une caution sera versée par tout organisateur au moins 3 jours francs avant le spectacle à double fin : pour garantie en cas de dégâts éventuels et indemnisation des frais d'installation engagés par la Ville	6 266,68	6 392,00	2,00

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
<p>5) Un droit de location est fixé par séance. Un droit supplémentaire de 5 % sera exigé sur la part de recette brute supérieure à 3 820 €. L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité</p>	6 266,28	6 392,00	2,00
<p>6) Le Contrôleur Municipal du Palais des Sports sera chargé de la vérification de la recette</p>			
<p>7) M. le Maire pourra, dans certains cas, accorder une dérogation au tarif ci-dessus (tarif culturel). L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité</p>	2 389,43	2 437,00	1,99
<p>8) Les prestations exceptionnelles seront facturées en sus (détail ci-après) :</p>			
<p>Prestations supplémentaires :</p>			
- nettoyage des chaises	424,20	432,50	1,88
- nettoyage de la moquette de protection	424,20	432,50	1,88
<p>9) Prestations pour nettoyage et remise en état des lieux</p>	3 140,92	3 203,50	1,99
<p>10) Remplacement plaques moquette endommagée</p>	33,55	34,00	1,34
<p>Tarif 4</p>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales ou matches importants - forfait	163,75	167,00	1,98
<p>Tarif 5</p>			
<p>Entraînement</p>			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	107,76	110,00	2,08
<p>Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon. Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle</p>			
<p>Sécurité</p>			
<p>Obligation de se conformer aux règles contenues :</p>			
- dans le décret n° 97.646 du 31 mai 1997 et la circulaire du 25 août 1997 relatifs à l'organisation des manifestations à but lucratif pouvant accueillir plus de 1 500 personnes			
- dans l'arrêté municipal relatif à la mise à disposition du Palais des Sports			

C. Palais des Sports : buvette

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Buvette avec autorisation de vente de confiseries et de glaces			
1) avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les manifestations de sociétés sportives de Besançon à caractère amateur	180,13	183,50	1,87
2) soirées récréatives des associations sportives bisontines à caractère amateur	408,61	416,50	1,93
3) soirées récréatives des associations de Besançon déclarées en Préfecture.	1 015,25	1 035,50	1,99
Une caution sera exigée, quel que soit le bénéficiaire de cette location	1 015,25	1 035,50	1,99
4) autres utilisateurs à but lucratif par journée d'occupation	1 443,37	1 472,00	1,98
5) buvette du premier étage avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les spectacles de variétés	424,97	433,50	2,01

D. Installations sportives municipales

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Clubs de Besançon	Gratuité	Gratuité	
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	86,55	88,00	1,66
- salles de réunions : une demi-journée	44,10	45,00	2,04
- gymnases : redevance horaire	28,40	28,90	1,76
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	44,90	45,70	1,78
- terrains stabilisés : redevance horaire	11,30	11,50	1,77
- terrain synthétique : redevance horaire	24,45	24,90	1,84
- plateau EPS : redevance horaire	6,60	6,70	1,52

E. Tennis de la Malcombe

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Forfait horaire comprenant vestiaires et douches :			
Simple (coût horaire par personne) pour les Bisontins et les habitants de la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif	2,10	2,15	2,38
Double (coût horaire pour 3 ou 4 personnes)	5,00	5,10	2,00
Paiement de la carte annuelle pour les Bisontins et les habitants de la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif	7,65	7,80	1,96
Tarif individuel passager	5,50	5,60	1,82
Supplément pour utilisation nocturne (le court)	2,10	2,15	2,38
Supplément pour utilisation nocturne (le court) - 5 tickets	7,65	7,80	1,96
Pour 4 utilisations, pour les adhérents entre 12h15 et 14h15, une heure gratuite sera accordée dans ce créneau horaire			
Carte d'abonnement «adultes» - 10 tickets	15,25	15,50	1,64
Carte d'abonnement jeunes (- 18 ans) et étudiants sur présentation de justificatifs - 10 tickets	12,25	12,50	2,04
Débit de boissons :			
Boîtes	1,00	1,00	-
Eau minérale - Berlingots	0,55	0,55	-

VIII - Stationnement**A. Stationnement payant sur voirie**

	Tarifs 2002	Propositions tarifs 2003
Secteur rouge	1 € : 50 minutes Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 h 40	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn
Secteur bleu	1 € : 66 minutes Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 h 18	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures
Tarif résident	1,50 € pour 24 heures	1,50 € pour 24 heures

B. Parkings - Tarifs horaires (sans augmentation)*a) Parking Mairie et parking Marché*

Tarif horaire	Tarifs 2002	Propositions tarifs 2003
	De 9 heures à 19 heures : la 1ère heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due	De 9 heures à 19 heures : la 1ère heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due
De 19 heures à 9 heures Tarif horaire : 0,50 € Toute heure commencée est due	De 19 heures à 9 heures Tarif horaire : 0,50 € Toute heure commencée est due	De 19 heures à 9 heures Tarif horaire : 0,50 € Toute heure commencée est due

b) Parkings Cusenier, Saint-Paul, Petit Chamars

Tarif horaire	Tarifs 2002	Propositions tarifs 2003
	De 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures : la 1. heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due	De 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures : la 1. heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due
Gratuité de 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures, dimanches et jours fériés	Gratuité de 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures, dimanches et jours fériés	Gratuité de 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures, dimanches et jours fériés

C. Parkings - Abonnements (sans augmentation)*a) Parkings Mairie et Marché*

Types d'abonnements	2002			2003		
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année
	€			€		
Résident nuit	30,50	87,00	305,00	30,50	87,00	305,00
Résident permanent	58,00	168,00	564,50	58,00	168,00	564,50
Affaire lundi/vendredi	58,00	168,00	564,50	58,00	168,00	564,50
Affaire mardi/samedi	58,00	168,00	564,50	58,00	168,00	564,50
Affaire lundi/samedi	74,00	214,50	720,50	74,00	214,50	720,50
Affaire permanent	102,50	285,50	976,00	102,50	285,50	976,00

Abonnement affaire : accès au parc de 7 heures à 20 heures.

Abonnement Résident nuit : accès au parc de 17 heures à 9 heures.

Abonnement limité :
7 jours : 19,50 €
15 jours : 30,50 €

Forfait congrès : 3,50 € par jour (uniquement au parking Mairie)

Parking Marché (niveau -2) : abonnement résident permanent annuel : valable 14 mois

b) Parking Cusenier - Parking Saint-Paul - Parking Petit Chamars

Type d'abonnements	2002			2003		
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année
	€			€		
Résident	37,00	91,50	351,00	37,00	91,50	351,00
Affaire 6 jours	40,00	107,00	-	40,00	107,00	-

c) Tous parkings

Forfait parents d'élèves : 85 €

Les tarifs «Résident» sont réservés aux Bisontins habitant la Boucle.

D. Tarifs divers

Tarifs 2002	Propositions 2003	
	€	% augmentation
Forfait artisans par jour et par place	3,90	4,00 2,56
Ticket perdu ou carte détériorée	7,70	8,00 3,90
Caution carte parking	15,30	15,50 1,31
Parking Saint-Etienne (Citadelle) - Stationnement payant lors de la mise en place de la navette de bus gratuite en été Par jour et par place	2,00	2,00 -

E. Frais de fourrière

Tarifs 2002		Propositions 2003	
Voiture particulière < 3,5 t	€		% augmentation
Frais d'enlèvement	86,90	87,00	0,11
Jour de garde supplémentaire	4,60	4,60	-
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20	3,20	-
Opération préalable	15,30	15,30	-
Restitution sur place	86,90	87,00	0,11
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés, ...)	53,40	53,40	-
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - A compter du 11. jour	4,60	4,60	-
Poids lourds > 3,5 t	€		% augmentation
Frais d'enlèvement	122,00	122,00	-
Jour de garde supplémentaire	9,20	9,20	-
Opération préalable	22,90	22,90	-
Restitution sur place	122,00	122,00	-
Autres véhicules	€		% augmentation
Frais d'enlèvement	45,80	45,80	-
Jour de garde supplémentaire	3,10	3,10	-
Opération préalable	7,70	7,70	-
Restitution sur place	45,80	45,80	-

IX - Salles gérées par le Service de la Politique de la Ville

Salles de réunions	2002		Propositions 2003			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation
	€		€			
Salles des Maisons de quartiers municipales						
- la journée	91,50	45,75	93,00	1,64	46,50	1,64
- la demi-journée	54,90	27,45	55,50	1,09	28,00	2,00
Forfait nettoyage	-	-	15,00	-	15,00	-

IX - Salles gérées par le Service Action Culturelle/Vie Associative

Salles associatives	2002		Propositions 2003		
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif
	€		€		
Salles de réunions 1. <i>Grandes salles</i> (300 places et plus) Battant - Malcombe pour une journée pour une demi-journée forfait nettoyage Caution salle Battant (pour utilisation matériel scénique) : 335 €	335,50	164,00	340,50	1,49	166,00
	247,00	122,00	250,00	1,21	124,00
	-	-	116,00	-	116,00
2. <i>Salles moyennes</i> Centre social des Orchamps (salle Paul CEB) - Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela et petite salle) - Centre 1901 (Les Fougères) - Fort de Bregille (Salle du Manège) Centre Pierre Mendes-France (3 salles) / Hôtel de Ville 2 étage (1 salle) / Rue Viancin / 17, rue Haag (1 salle) pour une journée pour une demi-journée forfait nettoyage	91,50	45,75	93,00	1,64	46,50
	54,90	27,45	55,50	1,09	28,00
	-	-	15,00	-	15,00
Salles d'expositions Ancienne Poste (tarif à la journée)	76,20	38,10	77,00	1,05	38,50
Salle des Fêtes, soirées dansantes Bregille - Fort ou salle du Manège 1 jour la journée supplémentaire forfait nettoyage Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 h du matin - par heure	335,40	213,45	340,50	1,52	217,00
	164,65	106,70	168,00	2,03	108,00
	130,00	130,00	50,00	-	50,00
		130,00	-	130,00	
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants.					

	2002		Propositions 2003			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation
	€		€			
Salles associatives						
Malcombe utilisation samedi ou veille de jour férié utilisation un autre jour forfait nettoyage	658,00 575,00 114,50	378,10 327,80 114,50	665,00 583,00 115,00	1,06 1,39 0,44	383,00 332,00 115,00	1,30 1,28 0,44
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - Par heure	130,00	130,00	130,00	-	130,00	-
Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

Salles associatives	2002			Propositions 2003					
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif culturel (1)	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation	Tarif culturel (1)	% augmentation
	€			€		€		€	
Opéra-Théâtre									
Pour une représentation	1 190,00	580,00	351,00	1 190,00	-	580,00	-	351,00	-
Pour une répétition + versement de 5 % sur recette brute supérieure à 6 000 €	595,00	427,00	351,00	595,00	-	427,00	-	351,00	-
Caution : identique au prix de location pratiqué.									

(1) Tarif culturel :

- organisateurs présentant des spectacles amateurs
- organisateurs présentant leurs propres créations et titulaires des licences d'entrepreneurs de spectacles.

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	2002		Propositions 2003			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif culturel (1)	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation
	€		€		€	
Grand Kursaal - par heure	91,50	46,00	93,00	1,64	46,50	1,09
Petit Kursaal - par heure	76,50	46,00	77,50	1,31	46,50	1,09
Cuisine - forfait	-	-	232,00	-	-	-
Forfait aménagement/rangement/entretien : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant						
<p>Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants</p>						

Afin de mieux correspondre à la réalité de l'utilisation des salles, il est proposé de passer à des forfaits de 5 heures et 10 heures (au lieu de 4 heures et 8 heures).

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2002	Propos. 2003	% augmentation	2002	Propos. 2003	% augmentation
	€			€		
Amélie Pellegrin	17,00	17,00	-	32,00	32,00	-
Marcel Thevenot	20,00	20,30	1,50	39,00	39,50	1,28
Robert Bidault	24,50	25,00	2,04	49,60	50,50	1,81
Foyer de la Danse	34,30	35,00	2,04	68,60	70,00	2,04

4. Colloques, congrès, séminaires

a) **Utilisation de toutes les salles du Kursaal** (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	1 931,50	1 960,00	1,48	1 209,00	1 227,00	1,49
2 jours	2 317,50	2 350,00	1,40	1 448,50	1 470,00	1,48
3 jours	2 736,50	2 775,00	1,41	1 770,70	1 800,00	1,65
4 jours	3 380,00	3 430,00	1,48	2 092,50	2 120,00	1,31
5 jours	4 181,00	4 240,00	1,41	2 575,00	2 610,00	1,36
par jour supplém.	-	800,00	-	-	500,00	-

b) Grande salle et Petit Kursaal (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	1 126,60	1 143,00	1,46	805,00	817,00	1,49
2 jours	1 352,50	1 372,00	1,44	966,00	980,00	1,45
3 jours	1 610,00	1 634,00	1,49	1 159,00	1 177,00	1,55
4 jours	1 932,00	1 960,00	1,45	1 385,00	1 405,00	1,44
5 jours	2 325,00	2 360,00	1,51	1 680,00	1 705,00	1,49
par jour supplém.	-	450,00	-	-	300,00	-

c) Grande salle seule (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augmen- tation	Tarif associatif		% augmen- tation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	1 068,00	1 084,00	1,50	581,00	590,00	1,55
2 jours	1 220,00	1 238,00	1,48	762,25	774,00	1,54
3 jours	1 372,00	1 392,00	1,46	991,00	1 006,00	1,51
4 jours	1 677,00	1 703,00	1,55	1 220,00	1 238,00	1,48
5 jours	1 982,00	2 010,00	1,41	1 296,00	1 315,00	1,47
par jour supplém.	-	360,00	-	-	210,00	-

d) Petit Kursaal seul

	Tarif normal		% augmen- tation	Tarif associatif		% augmen- tation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	487,00	494,50	1,54	244,00	247,50	1,43
2 jours	780,00	791,50	1,47	390,00	396,00	1,54
3 jours	1 170,00	1 187,50	1,50	585,40	594,00	1,47
4 jours	1 559,00	1 582,00	1,48	781,00	792,50	1,47
5 jours	1 949,00	1 978,00	1,49	976,00	990,50	1,49
par jour supplém.	-	390,00	-	-	200,00	-

e) Petit Kursaal et salle Colard

	Tarif normal		% augmen- tation	Tarif associatif		% augmen- tation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	534,00	542,00	1,50	305,00	309,50	1,48
2 jours	854,00	867,00	1,52	488,00	495,50	1,54
3 jours	1 281,00	1 300,00	1,48	732,00	743,00	1,50
4 jours	1 707,00	1 733,00	1,52	976,00	991,00	1,54
5 jours	2 134,00	2 167,00	1,55	1 220,00	1 238,00	1,48
par jour supplém.	-	426,00	-	-	244,00	-

f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles

	Tarif normal		% augmen- tation	Tarif associatif		% augmen- tation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	1 068,00	1 084,00	1,50	610,00	619,00	1,48
2 jours	1 677,00	1 702,00	1,49	915,00	929,00	1,53
3 jours	1 982,00	2 012,00	1,51	1 220,00	1 238,00	1,48
4 jours	2 440,00	2 477,00	1,52	1 525,00	1 548,00	1,51
5 jours	2 897,00	2 940,00	1,48	1 830,00	1 857,00	1,48
par jour supplém.	-	520,00	-	-	330,00	-

g) Grand Kursaal, Petit Kursaal, salle Proudhon (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augmen- tation	Tarif associatif		% augmen- tation
	2002	Propos. 2003		2002	Propos. 2003	
	€			€		
1 jour	1 296,00	1 315,00	1,47	839,00	851,00	1,43
2 jours	1 525,00	1 548,00	1,51	1 068,00	1 084,00	1,50
3 jours	1 830,00	1 858,00	1,53	1 296,00	1 315,00	1,47
4 jours	2 135,00	2 167,00	1,50	1 525,00	1 548,00	1,51
5 jours	2 440,00	2 477,00	1,52	1 830,00	1 858,00	1,53
par jour supplém.	-	450,00	-	-	340,00	-

5. Présentation de spectacle

	Petit Kursaal					
	Tarif professionnel (1)		% augmen- tation	Tarif culturel (2)		% augmen- tation
	2002	Proposition 2003		2002	Proposition 2003	
	€			€		
Forfait 4 h	305,00	309,50	1,48	-	155,00	-
Forfait 1 jour (12 h)	610,00	619,00	1,48	-	380,00	-
Forfait 2 jours	1 068,00	1 084,00	1,50	-	700,00	-
Forfait 3 jours	1 525,00	1 548,00	1,51	-	1 000,00	-
Dépassement horaire	76,50	77,70	1,57	-	77,50	-
Par jour supplém.	-	500,00	-	-	200,00	-

Caution : équivalente au montant de location.

Grand Kursaal					
Tarif professionnel (1)		% augmen- tation	Tarif culturel (2)		% augmen- tation
2002	Proposition 2003		2002	Proposition 2003	
€			€		
Forfait 4 h	610,00	suppression	-	-	-
Forfait 1 jour (16 h)	1 068,00	1 488,00	39,33	-	550,00
Forfait 2 jours	1 525,00	2 000,00	31,15	-	950,00
Forfait 3 jours	1 982,00	2 600,00	31,18	-	1 300,00
Dépassement horaire	76,50	77,70	1,57	-	77,50
Par jour supplém.	-	800,00	-	-	400,00

Caution : équivalente au montant de location.

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel :

Organismes présentant des spectacles amateurs

Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

6. Salles du Kursaal : participation à l'entretien dans le cas de gratuité

La gratuité de location des salles du Kursaal peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations para-municipales de la Ville de Besançon,

- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des oeuvres caritatives,

- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Dans ce cas, il est proposé une participation à l'entretien des salles :

Tarif journalier	Nombre d'heures d'entretien courant	Coût horaire agent d'entretien	Proposition 2003
		€	
Grand Kursaal	4,00	29,13	120,00
Petit Kursaal	3,00	29,13	90,00
Colard	2,00	29,13	60,00
Proudhon	2,50	29,13	70,00
Risset	1,00	29,13	30,00
Thevenot	0,50	29,13	15,00
Pellegrin	0,50	29,13	15,00
Bidault	0,50	29,13	15,00
Foyer de la Danse	1,00	29,13	30,00

XI - Ordures ménagères

Les tarifs proposés ci-dessous permettent d'équilibrer le Budget Déchets dans le cadre des missions et des objectifs fixés.

L'élément marquant de l'année consistera dans la mise en place d'une tranche de collecte sélective portant sur 15 000 habitants. La population bisontine ainsi équipée sera de 82 000 fin 2003.

A. Redevance générale

Il est proposé de majorer les tarifs de la redevance de façon modulée, à savoir + 4 % pour les conteneurs à 2 roues (d'une contenance de 60 à 330 litres) et de + 7 % pour les conteneurs à 4 roues (d'une contenance de 500 à 1 100 litres).

La raison de cette augmentation modulée réside dans la forte hausse des coûts de traitement, ces derniers étant beaucoup plus représentés dans les conteneurs de grande capacité. Il est à noter que les tarifs proposés sont arrondis à l'euro le plus proche.

Il est rappelé que la part mise à disposition du conteneur comprend la planification des frais de maintenance, d'entretien, de reconditionnement et de livraison des conteneurs.

A-1. Collecte bi-hebdomadaire

Capacité des conteneurs	Tarifs 2002 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2003 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)
	€	
60 litres	220 (dont 2,70)	229 (dont 2,80)
120 / 120 litres	248 (dont 5,90)	258 (dont 6,50)
180 litres	277 (dont 8,10)	288 (dont 8,40)
240 litres	304 (dont 10,90)	316 (dont 11,20)
330 litres	345 (dont 14,90)	359 (dont 15,40)
500 litres	533 (dont 22,60)	570 (dont 23,30)
750 litres	648 (dont 33,90)	693 (dont 35,00)
1 100 litres	920 (dont 49,70)	984 (dont 51,30)

A-2. Collecte tri-hebdomadaire

Capacité des conteneurs	Tarifs 2002 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2003 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)
	€	
60 litres	330 (dont 2,70)	343 (dont 2,80)
120 / 140 litres	373 (dont 5,90)	388 (dont 6,50)
180 litres	414 (dont 8,10)	431 (dont 8,40)
240 litres	454 (dont 10,90)	472 (dont 11,20)
330 litres	517 (dont 14,90)	538 (dont 15,40)
500 litres	800 (dont 22,60)	856 (dont 23,30)
750 litres	972 (dont 33,90)	1 040 (dont 35,00)
1 100 litres	1 379 (dont 49,70)	1 476 (dont 51,30)

B. Remplacement des récipients mis à disposition par la Ville

Capacité des conteneurs	2002	Propositions 2003
	€	
Conteneur 60 litres	24,00	25,00
Conteneur de 120 litres	24,00	25,00
Conteneur de 140 litres	24,00	25,00
Conteneur de 180 litres	32,00	33,00
Conteneur de 240 litres	33,00	34,00
Conteneur de 330 litres	63,00	64,00
Conteneur de 500 litres	150,00	153,00
Conteneur de 750 litres	159,00	162,00
Conteneur de 1 100 litres	254,00	258,00

Ces tarifs sont appliqués en cas de remplacement du récipient entier après sinistre. Ils découlent de l'application des tarifs actualisés figurant dans le contrat avec la Société Plastic Omnium et sont arrondis à l'euro le plus proche.

Pour rappel, les bacs détruits suite à vandalisme sont remplacés gratuitement aux conditions suivantes :

- l'usager du bac doit pouvoir apporter la preuve de la destruction par vandalisme du conteneur,
- il devra être établi que le récipient était placé dans les conditions respectant les prescriptions du Règlement de collecte.

En revanche, les bacs volés (ou ne rentrant pas dans les conditions ci-dessus) restent facturés aux intéressés conformément au tarif en vigueur.

C. Mise à disposition de conteneurs sur des périodes de courte durée

Des demandes émanant d'associations ou d'organismes publics ou privés sont adressées au service Déchets pour l'enlèvement et le traitement de déchets lors de l'organisation de manifestations ponctuelles.

Dans un souci de transparence des coûts et dans le cadre d'un service à budget annexe, il a été décidé de proposer un tarif correspondant aux deux grandes catégories de bacs mis à disposition (2 roues et 4 roues).

Ce tarif par bac sera applicable à chaque demande de mise à disposition inférieure à un mois.

Tarif 2002 par bac		Propositions 2003	
Bac à 2 roues	Bac à 4 roues	Bac à 2 roues	Bac à 4 roues
22 €	41 €	22,50 €	43,00 €

D. Traitement des déchets à l'usine d'incinération

Le tarif proposé tient compte :

- de l'application de la phase 2 du nouveau contrat d'exploitation de l'UIOM correspondant à la mise en service du four n° 4 sur une année complète

- de l'application du bilan d'exploitation prévisible de l'UIOM pour 2003.

Type de déchets	Tarifs 2002	Propositions 2003
	€	
Ordures ménagères de communes	71,00	74,00

E. Dépôts de matériaux inertes au Centre des Andiers

Les tarifs proposés sont majorés de + 4,7 % et arrondis au dixième d'euro le plus proche.

Nature des matériaux inertes	Tarifs 2002 par m ³	Propositions 2003 par m ³
	€	
Matériaux inertes avec terre	1,90	2,00
Pierres, cailloux sans terre	0,60	0,63

XII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

A. Location matériel de prêt (augmentation moyenne : 1,50 %)

Il est à noter qu'en 2003, le même tarif est appliqué quel que soit le lieu.

Nature du matériel	2002			Propositions 2003	Observations
	Besançon	Communauté d'Agglomération	Hors Communauté d'Agglomération		
	€				
Tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	343,00	511,00	686,00	348,00	Par type de matériel/jour, non compris transport et installation
Podium Festitub et Méfran (non couvert)	4,00	6,00	8,00	4,10	par m ² /jour
Podium couvert (16 m ²)	95,00	145,00	198,00	97,00	par unité/jour
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux d'exposition (stratifiés, entoilés) et grilles caddie	1,00	2,00	2,00	1,10	par unité/jour
Tables- Isoloirs, urnes	5,00	7,00	9,00	5,10	par unité/jour
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,00	5,00	6,00	3,10	par unité/jour

Une prise en charge forfaitaire de base de 47 € est appliquée à chaque demande de prêt.

La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2002	Propositions 2003	% augmentation	Observations
	€			
Absence de réseau d'eau potable	27,00	28,00	3,70	Par camion de 6 m
Présence d'un réseau d'eau potable	61,00	62,00	1,64	Par camion de 6 m

C. Véhicules et engins

Cette nouvelle proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers.

Série PAD	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée
1000	Berlines		0,30 €		
2000	Fourgonnettes		0,45 €		
3000	Fourgons		0,75 €		
4000-5000	Camions standards	Camions PTAC > 3,5 tonnes sans équipement particulier	1,50 €		
4000-5000	Camions avec équipement	Camions PTAC > 3,5 tonnes équipés benne, bibenne, tribenne grue, polybras	1,70 €		
7000	Engins TP et agricoles	Porteurs multifonction ; tracto-pelles ; mini pelles ; chargeurs, dumpers ; élévateurs télescopiques de chantiers, tracteurs agricoles.	5,70 €	20,00 €	
	Engins de propreté	Laveuses de trottoirs et chaussées ; balayuses trottoirs, chaussées et compactes.		23,50 €	
	Nacelles	Elévateurs de personnel sur véhicule autoporteur.		30,60 €	
	Engins de manutention	Chariots élévateurs d'exploitation.		9,60 €	
	Tracteur routier		0,80 €		
	Semi remorques	Tombereau ; porte-chars ; savoyarde.			30,00 €

XIII - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2003 les tarifs horaires TTC suivants :

- 25,90 € (+ 1,60 %) pour les prestations de collecte des ordures ménagères, de voirie (propreté), de roulage, de peinture

- 29,80 € (+ 4,20 %) pour la menuiserie, la mécanique, la serrurerie, la voirie (infrastructures), la manutention et pour les prestations relatives aux espaces verts (équipes et logistique)

- 35,80 € (+ 6,20 %) pour la carrosserie, la plomberie, l'électricité et le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la signalisation (lumineuse, verticale, horizontale)

- 58,80 € (+ 1,60 %) pour la prestation «suivi de chantiers»

- 64,60 € (+ 2,20 %) pour la réalisation d'études.

XIV - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 30,90 €/heure TTC (+ 3,69 %).

XV - Extraction du fichier électoral (sans augmentation)

Support	Tarifs 2002	Propositions 2003
Support papier format A4	0,18 € par page	0,18 € par page
Support numérique :		
. disquette	1,83 €	1,83 €
. cédérom	2,75 €	2,75 €
Support adhésif papier (étiquettes) - pour 1 000 étiquettes	6,25 €	6,25 €

XVI - Restauration Municipale

Le Service fournit des repas :

- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires aux associations suivantes : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, Sportsvacances, Bisonsports, l'Association des Familles Laiques de Besançon, Sports 25.

- pendant l'année scolaire aux restaurants scolaires de Thise et Avanne-Aveney.

Les tarifs proposés pour 2003 sont les suivants :

Prestation	2002	Propositions 2003	% augment.
	€		
Fourniture et livraison	3,20	3,28	2,50
Fourniture, livraison et service à table	3,58	3,75	4,75

XVII - Espaces Verts

	2002	Propositions 2003	% augmen- tation
	€		
1. a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	17,80	18,07	1,52
1. b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,55 + caution 155,00	1,57 + caution 157,30	1,29 1,48
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	27,70	28,11	1,48
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	15,50	15,73	1,48
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m, TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,15	5,23	1,55
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,40	5,48	1,48
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,15	7,26	1,54
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	3,75 112,00	3,81 113,68	1,60 1,50
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	3,75 79,60	3,81 80,79	1,60 1,49
h) Cerfs et daims vifs ou abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	3,75	3,81	1,60
3. Vente de documents édités par les Espaces Verts dont TVA incluse de 19,6 %			
Dépliant sentiers de randonnée - l'unité	1,60	1,60	-
Dépliant Clos Barbisier, Roseraie - l'unité	1,60	1,60	-
Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon»	1,60	1,60	-
Dépliant «Forêt de Chailluz»	1,60	1,60	-
Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : série de 4	1,60	1,60	-
4. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	276,00	280,15	1,49

XVIII - Action Culturelle**A. Animation du patrimoine**

- intervention de l'animateur du patrimoine (participation à des formations, colloques, conférences, ...): 46,50 €/heure (+ 1,08 %),

- rémunération intervenant extérieur : 15,45 €/heure (+ 1,31 %).

B. Atelier audiovisuel

Liste des films	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Arum maculatum	20,00	20,00	-
Oeuvres en souffrance	20,00	20,00	-
Art et Archéologie . dix petites chinoiseries . l'enfant faisant des bulles de savon . Jésus et les pèlerins d'Emmaüs . le passage de la Mer Rouge et du Jourdain . le trésor est dans la poubelle . la carte archéologique	20,00 le film 100,00 la série de 6 films	20,00 le film 100,00 la série de 6 films	- -
Avenir vieillesse . la solidarité en jeu . l'argent des vieux, l'argent des autres . actifs et retraités . vivre les ruptures . transmettre et mourir	20,00 le film 80,00 la série de 5 films	20,00 le film 80,00 la série de 5 films	- -
Santé vidéo . l'échino, vous connaissez ? . une symphonie fantastique . l'odyssée des vaccinations	30,00 le film 70,00 la série de 3 films	30,00 le film 70,00 la série de 3 films	- -
Témoignages d'anciens déportés . Zelman Brajet - Paulette Devos . Adolphe Fucsh - Ida Grinspan . André Migdal - Léa Rohatyn	15,00 le film 30,00 la série de 3 films	15,00 le film 30,00 la série de 3 films	- -
Présentation des 3 musées . à la rencontre du vivant (Museum) . les choses de la vie (Musée Comtois) . ne pas témoigner serait trahir (Musée Résistance)	15,00 la cassette comprenant les 3 films	15,00 la cassette comprenant les 3 films	-

C. Podium modulable (303,63 m²) (sans augmentation)

Location à partir de 50 m² comprenant un forfait plus un prix au m² :

- participation forfaitaire fixe : 762,25 € (correspondant aux frais de transport, rémunération du personnel et amortissement du matériel),

- tarif/m² = 4,60 €.

XIX - Vie Associative**Centre 1901 - Maison des Associations****A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 (tarifs identiques à 2002) :**

15,25 € / jour - 7,65 € / demi-journée.

B. Photocopies laser destinées aux associations :

(sur copieur couleur connecté sur PC ou MAC)

* intervention de l'opérateur : 6,25 € / intervention (tarif identique à 2002)

* le tarif unitaire des photocopies varie selon le nombre total d'exemplaires :
(simplification et baisse des tarifs par rapport à 2002)

Photocopies	1 ex. à 99 ex.	Plus de 100 ex.
	€	
A 4 - noir	0,12	0,10
A 4 - noir recto/verso	0,24	0,20
A 3 - noir	0,18	0,15
A 3 - noir recto/verso	0,36	0,30
A 4 - couleur	0,35	0,25
A 4 - couleur recto/verso	0,70	0,50
A 3 - couleur	0,60	0,40
A 3 - couleur recto/verso	1,20	0,80

C. Cartes photocopies destinées aux associations

- Carte 1 000 photocopies : 46,00 € (sans augmentation).

D. Assistance technique, formation et prestations assurées par le personnel du secteur graphisme :

25,00 €/heure (sans augmentation).

E. Forum des Associations (nouveau tarif)

- location de stand : 60 €

- stand commercial : 450 €

- insertion publicitaire sur plaquette

. page complète : 200 €

. demi-page : 120 €

XX - Musées de la Boucle (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps)

A. Entrées et animations (sans augmentation)

La seule modification proposée concerne le tarif réduit (samedi au lieu de dimanche et jours fériés) et la gratuité (dimanche et jours fériés au lieu de samedi après-midi).

Tarifs 2002 Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie				Propositions 2003 Musées de la Boucle		
Publics	Entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée	Tarif réduit le dimanche Gratuit dimanche et jours fériés		
				Entrée au musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée
Moins de 18 ans, étudiants avec carte, familles nombreuses	gratuit	1,50 €	Atelier arts plastiques : 7,60 € La séance 3,80 € à partir du 2ème enfant d'une même famille	Gratuit	1,50 €	Atelier arts plastiques : 7,60 € La séance 3,80 € à partir du 2ème enfant d'une même famille
Groupes enfants et scolaires, enseignement supérieur	gratuit	1,50 €	Forfait 6 visites animation : 4,50 € Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,60 €	Gratuit	1,50 €	Forfait 6 visites animation : 4,50 € Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,60 €
Enseignants accompagnant leurs élèves ou étudiants, handicapés et accompagnateurs, membres de l'ICOM, journalistes, donateurs	gratuit	5 €		Gratuit	5 €	
Associations d'Amis des différents musées de Besançon	gratuit	1,50 €		Gratuit	1,50 €	
Pour tous le dimanche et les jours fériés et visiteurs arrivés 1 h avant fermeture du musée les autres jours	1,50 €			1,50 €		

Tarifs 2002 Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie				Propositions 2003 Musées de la Boucle		
Publics	Tarif réduit le dimanche et jours fériés Gratuité le samedi après-midi			Tarif réduit le dimanche Gratuit dimanche et jours fériés		
	Entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée	Entrée au musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée
Groupes de plus de 10 pers., carte vermeil, Amis des autres musées, habitants des villes jumelées	1,50 €	5 €	Visite animation en groupe de 15 à 30 pers. : 75 €	1,50 €	5 €	Visite animation en groupe de 15 à 30 pers. : 75 €
Individuels adultes (1)	3 €	5 €		3 €	5 €	
Abonnement couple pour un an	26 € pour l'année		Gratuité sur 4 événements au choix sur invitation	26 € pour l'année		Gratuité sur 4 événements au choix sur invitation
Individuels Billet groupé pour les 2 musées	4,50 €			4,50 €		
Carte CTB SESAME, COS Ville de Besançon	1,50 €	5 €	Visite commentée en groupe de 15 à 30 pers. : 75 €	1,50 €	5 €	Visite commentée en groupe de 15 à 30 pers. : 75 €
Personnes à faibles ressources (carte RMI, carte ANPE ou carte CTB Euréka)	gratuit	1,50 €	Forfait 6 animations : 4,50 € Forfait 5 animat. + 1 atelier : 7,60 €	gratuit	1,50 €	Forfait 6 animations : 4,50 € Forfait 5 animations + 1 atelier : 7,60 €
Tous publics			Droit de photographier sans pied ni flash : 1 €			Droit de photographier sans pied ni flash : 1 €
Tarif réduit	2 €			2 €		

La gratuité sera appliquée lors de toute manifestation nationale pendant laquelle la gratuité sera appliquée dans les autres musées.

(1) Individuels adultes : Pour fidéliser ce public, l'entrée au musée :

. est valable pendant deux jours consécutifs

. est gratuite lors d'une deuxième visite pour tout bénéficiaire de ce tarif revenant accompagné d'une personne soumise à droit d'entrée (sur présentation du billet de la première visite - valable une fois pendant un an).

B. Moulages en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (sans augmentation)

	2002	Propositions 2003
	€	
1 - Hache à douille	8,50	8,50
2 - Oeil oudjat	8,50	8,50
3 - Petit chaouabti	8,50	8,50
4 - Lampe Pompéi	14,50	14,50
5 - Lampe à huile	14,50	14,50
6 - Dieu Mars	14,50	14,50
7 - Oenochoe anthropopophe	14,50	14,50
8 - Sekmet	14,50	14,50
9 - Scarabée égyptien (résine)	14,50	14,50
10 - Buste enfant (résine)	14,50	14,50
11 - Dieu à l'oiseau		14,50
12 - Mercure Gaulois		14,50
13 - Petit buste de Victor Hugo	15,00	15,00
14 - Tête de chat	17,00	17,00
15 - Amour à l'arc	17,00	17,00
16 - Vénus baigneuse	17,00	17,00
17 - Petit taureau trois cornes	17,00	17,00
18 - Armoiries	17,00	17,00
19 - Poignard danois		17,00
20 - Bacchus	19,00	19,00
21 - Grand chaouabti	19,00	19,00
22 - Christe en croix	19,00	19,00
23 - Epona	19,00	19,00
24 - Mercure drapé	19,00	19,00
25 - Brûle parfum (résine)	19,00	19,00
26 - Faucon	23,00	23,00
27 - Dotyphore	23,00	23,00
28 - Minerve	23,00	23,00
29 - Vénus debout	23,00	23,00
30 - Taureau Apis	23,00	23,00
31 - Déesse Rome	25,00	25,00
32 - Ecllosion d'Harpocrate	25,00	25,00
33 - Tête de mule	25,00	25,00
34 - Mercure nu	25,00	25,00
35 - Vase céramique	25,00	25,00
36 - Lampe à huile (Herculanum)	33,50	33,50
37 - Mercure demi-nu	33,50	33,50
38 - Tête de mule sur socle	33,50	33,50
39 - Bas-relief égyptien (pierre reconstituée)	33,50	33,50
40 - Osiris	44,50	44,50
41 - Leda et le cygne		44,50
42 - Dieu au maillet	44,50	44,50
43 - Tête de taureau d'Avrigny	44,50	44,50
44 - Aigle de Besançon	44,50	44,50
45 - Tête de taureau sur socle plâtre	58,00	58,00
46 - Tête d'enfant sur socle plâtre	58,00	58,00
47 - Tête égyptienne	71,50	71,50
48 - Enfant endormi	71,50	71,50
49 - Grand buste de Victor Hugo (Rodin)	75,00	75,00
50 - Buste de Victor Hugo (Leboeuf)		75,00

51 - Tête grecque socle plâtre	94,50	94,50
52 - Tête égyptienne socle plâtre	94,50	94,50
53 - Rêverie (1856)	120,00	120,00
54 - La faneuse	120,00	120,00
55 - Aquamanile	120,00	120,00
56 - Faune	120,00	120,00
57 - Tête d'Italienne	-	120,00
58 - L'Histoire	171,50	171,50
59 - Buste de Marguerite Jouffroy	223,00	223,00
60 - Vierge à l'enfant (pierre reconstituée)	223,00	223,00
61 - Sirène de Lullier	358,50	358,50
62 - Grande Vierge à l'enfant	358,50	358,50
63 - Taureau d'Avrigny	358,50	358,50

C. Objets et publications en vente au Musée du Temps

La majorité des tarifs est maintenue. Certains sont proposés avec une diminution dans le cadre d'un alignement sur les prix pratiqués dans le secteur commercial.

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
flacon de gélules vie éternelle, amour éternel	12,00	12,00	-
jardin portatif Petit Monde	15,00	15,00	-
calendrier pliant + fuseau	18,30	18,30	-
calendrier boîte bois 50 ans	22,50	22,50	-
boîte calendrier renaissance	18,30	18,30	-
cadran solaire marin de poche	11,40	11,40	-
globe serre-livres	8,40	8,40	-
globe en boîte	9,00	9,00	-
globe terrestre à suspendre	110,00	110,00	-
globe table navigateur	110,00	110,00	-
sphère armilaire	150,00	150,00	-
globe gonflable	8,00	8,00	-
globe boule à suspendre	3,00	3,00	-
trois horloges en boîte	9,00	9,00	-
horloge universelle	45,00	45,00	-
porte-clé du millénaire	3,40	3,40	-
sablier laiton 30 minutes	55,00	55,00	-
moulage main Victor Hugo	25,00	25,00	-
moulage petit buste Victor Hugo	15,00	15,00	-
moulage buste Victor Hugo	75,00	75,00	-

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
moulage sirène	358,50	358,50	-
calendrier planète bleue	18,00	18,00	-
calendrier de l'avent grand format	8,95	8,95	-
calendrier de l'avent petit format	5,90	5,90	-
automate timberkits wawe machine	58,00	50,00	- 13,79
automate timberkits kissing couple	59,00	50,00	- 15,25
horloge bois	6,00	6,00	-
mikado moyen modèle	23,00	23,00	-
mikado petit modèle	7,60	7,60	-
gyroscope	6,00	6,00	-
coccinelle métal rouge	10,00	10,00	-
manège métal globe avions/gondoles	21,00	21,00	-
boîte lune carrée petite	2,00	2,00	-
boîte lune carrée moyenne	3,00	3,00	-
boîte soleil ronde	5,00	5,00	-
boîte rectangle lune et soleil	6,00	6,00	-
bougie atelier horloger	8,00	8,00	-
bougie compte heure	3,00	3,00	-
minuteur électronique plastique blanc	23,00	23,00	-
minuteur (modèles assortis)	6,00	6,00	-
carnet de notes 10 x 15 cm	10,00	10,00	-
cahier 15 x 21 cm	7,00	7,00	-
cahier 15 x 21 cm avec élastique	11,50	11,50	-
sablier mini olive plat 60x30 pyrex	6,40	6,40	-
sablier olive plat 150x65 pyrex	18,00	18,00	-
sablier olive 24 cm bouts plats	50,00	40,00	- 20,00
sablier roses 80x14 mm 3 min arrondis	1,50	1,50	-
sablier colonnes bois 10 cm	4,60	4,60	-

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
sablier colonnes bois 17 cm	12,00	12,00	-
carte postale simple Musée du Temps	0,80	0,80	-
carte postale double Musée du Temps	1,60	1,60	-
globe terrestre cristal support bois	67,00	54,00	- 19,40
toupie décisionnaire en métal	11,00	11,00	-
sablier aluminium	15,00	15,00	-
stylo bille ressort pm avec chaîne	8,00	8,00	-
stylo bille métal flexible	12,00	12,00	-
stylo bille shark métal	18,00	18,00	-
bubinot garçon, fille, cygogne, baiser	46,00	39,00	- 15,22
bubinot couple de mariés	73,00	60,00	- 17,81
sticker petit modèle	2,00	2,00	-
sticker grand modèle	3,50	3,50	-
sticker luminescent	3,00	3,00	-
horloge en mousse coloris assortis	48,00	48,00	-
dessous de plat cuillère et pâtes	39,00	39,00	-
calendrier marbre diamètre 115	19,00	19,00	-
calendrier marbre ou bois diamètre 75	10,70	10,70	-
calendrier boîte bois 80 mm	19,00	19,00	-
calendrier laiton diamètre 75	9,50	9,50	-
calendrier laiton diamètre 50	7,50	7,50	-
calendrier marbre boîte bois diam. 100	25,00	25,00	-
cadran solaire diamètre 75	14,50	14,50	-
globe pied diamètre 100	30,00	30,00	-
globe 4 pieds diamètre 100	60,00	60,00	-
sablier petit H 90	10,30	10,30	-
sablier moyen H 80	23,00	23,00	-
presse-papier point suspension bronze	90,00	60,00	- 33,33
bracelet cristal	1,20	1,20	-
collier cristal	2,40	2,40	-
collier petites pierres cordon	2,00	2,00	-

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
bracelet petites pierres cordon	1,40	1,40	-
collier petites pierres et métal	5,50	5,50	-
bracelet petites pierres et métal	3,00	3,00	-
pendentif pierre	3,50	3,50	-
cadran solaire horizontal	22,00	22,00	-
cadran solaire vertical	45,00	45,00	-
multi-cadran	75,00	75,00	-
mug wake up	11,00	11,00	-
mug gold moon	14,00	14,00	-
album pour... grand	38,00	38,00	-
album pour... moyen	34,00	34,00	-
album pour... petit	22,00	22,00	-
album photo bambou mini	10,00	10,00	-
album photo bambou petit	18,00	18,00	-
album photo bambou long	25,00	25,00	-
album photo bambou moyen	39,00	39,00	-
album photo bambou grand	60,00	60,00	-
cadre-photo	10,00	10,00	-
cadre-photo + enveloppe	4,50	4,50	-
mini cadre	4,00	4,00	-
bouton de manchette verre sablier	14,00	14,00	-
cadre pivotant 6 photos vertical	8,00	8,00	-
cadre pivotant 4 photos horizontal	13,00	13,00	-
globe puzzle	34,00	34,00	-
ampoule happy birthday	3,00	3,00	-
porte-clefs solitaire	10,00	10,00	-
calendriers enfant feutrine	43,00	43,00	-
jour et nuit	40,00	40,00	-
minuteur ric rac coloris nuage et anis	14,00	14,00	-
cadre anniversaire 30 ou 40 balais	60,00	60,00	-
cadre anniversaire 50 ou 60 balais	75,00	75,00	-

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
pendentif cristal de roche goutte	4,50	4,50	-
collier cristal de roche	10,00	10,00	-
bracelet cristal de roche	6,00	6,00	-
bracelet cristal et pierres	8,00	8,00	-
pendentif cristal de roche long	3,50	3,50	-
collier cristal et pierres	15,00	15,00	-
pendentif cristal monture dorée	7,00	7,00	-
cristal de roche socle bois petit	4,60	4,60	-
cristal de roche socle bois grand	6,30	6,30	-
bonzaï minéraux	20,00	20,00	-
minéraux divers	28,00	28,00	-
porte-clé pierre roulée	6,30	6,30	-
parfum d'intérieur 30 ml	7,50	6,00	- 20,00
Temps Carrément (publication)	5,00	5,00	-
Besançon Horloger (publication)	25,90	25,90	-
Innover pour survivre (publication)	5,00	5,00	-
aide à la visite pour les visiteurs étrangers	1,00	1,00	-
boîte à musique horloge	46,00	40,00	- 13,04
bougie igloo (couleurs assorties)	33,50	27,00	- 19,40
bougies bijoux (modèles assortis)	5,00	5,00	-
calendrier bonne année / porte-photo	17,00	14,00	- 17,65
CD sablier	13,00	13,00	-
horloge "points d'heure"	45,00	38,00	- 15, 56
mètre "2000 ans d'histoire"	18,00	18,00	-
clé des noix	7,00	7,00	-
sac dent de lait "blanc ou gris"	12,20	12,20	-
objets mécaniques à remonter petit modèle	13,00	13,00	-
objets mécaniques à remonter moyen modèle	14,50	14,50	-
objets mécaniques à remonter grand modèle	19,00	19,00	-
carnet "prendre son temps"	11,50	11,50	-
carte de vœux "crayon dé"	3,00	3,00	-

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
toise Théo	14,50	14,50	-
toise Théophil	18,30	18,30	-
clock pack	26,00	20,00	- 23,08
mug (divers motifs)	9,70	9,70	-
carte puzzle	4,60	4,60	-
card birthday et new year	1,50	1,50	-
animal mécanique à remonter	3,00	3,00	-
coccinelle orange	8,40	8,40	-
trapéziste	9,00	9,00	-
jumper animal	13,00	13,00	-
crayon de papier	0,80	0,80	-
stylo roller	14,00	14,00	-
montre Swatch	70,00	70,00	-
globe sirius	14,00	14,00	-
globe symbol	43,00	43,00	-
globe orion	28,00	28,00	-
globe colombo	68,00	68,00	-
globe antiquus	80,00	80,00	-
globe atlantis	63,00	63,00	-
calendrier "Colonnes du Temps"	36,00	30,00	- 16,66
star globe	33,00	27,00	- 18,18
planétaire Planética	43,00	35,00	- 18,60
chercheur d'étoiles Star Pocket	30,00	30,00	-
pendule lunaire Galilée	70,00	54,00	- 29,63
coccinelle jouet intelligent	45,00	45,00	-
médaille Victor Hugo	20,00	20,00	-
album photos petit format	7,00	7,00	-
album photos grand format	12,00	12,00	-
cadre	7,00	7,00	-
support photos	5,00	5,00	-
boîte coloriage monde	16,00	16,00	-

Désignation	Prix 2002	Prix 2003	% augmen- tation
boucles d'oreilles 1 roue de pendule	10,00	10,00	-
boucles d'oreilles 2 roues de pendule	14,00	14,00	-
boucles d'oreilles 3 roues de pendule	16,00	16,00	-
pendentif 1 roue de pendule	14,00	14,00	-
boucles d'oreilles cadran de montre	18,00	18,00	-
coffret bois de 9 tournevis	55,00	45,00	- 18,18
socle tournant de 9 tournevis	49,00	40,00	- 18,37
loupe à oeil alu n°2-5 - 4x	7,00	7,00	-
layette d'établi	38,00	38,00	-
présentoir montre laiton	26,00	26,00	-
couteau horloger Minathor Bergeron	128,00	128,00	-
présentoir montre cloche	15,00	15,00	-
marteau d'horloger 50 mm	16,00	16,00	-
porte-clé tournevis	4,00	4,00	-
porte-clé roue	3,00	3,00	-
calendrier "Lock & Remember"	83,00	50,00	- 39,76
Horloge "Lock & Remember"	93,00	50,00	- 46,24
horloge calendrier	53,00	30,00	- 46,24
horloge éducative	19,00	19,00	-
horloge puzzle clown	10,00	10,00	-
jeu descendeur animaux bois	5,00	5,00	-
jeu toboggan simple	13,00	13,00	-
jeu clown dans l'arbre	13,00	13,00	-
jeu toboggan triple	23,00	23,00	-
calendrier "Le mètre du Temps"	38,00	30,00	- 21,05
coffret météo "mon calendrier"	34,00	28,00	- 17,65
montre senestre homme et dame	80,00	80,00	-
bracelet montre senestre	12,00	12,00	-

D. Location de l'atrium du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de 18 h à 22 h tous les jours sauf mardi et dimanche (sans augmentation)

930 € pour cocktail debout (200 personnes maximum) comprenant une visite guidée des collections.

E. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées (sans augmentation)

25 € ou 33 € selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine.

XXI - Bibliothèques

A. Droits d'abonnement tous supports

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
<i>a) Abonnement annuel :</i>			
. moins de 18 ans :			
Bisontins	gratuit	gratuit	-
Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit	-
Autres	9,00	9,00	-
. à partir de 18 ans :			
Bisontins	12,00	12,00	-
Communauté d'Agglomération	12,00	12,00	-
Autres	30,00	30,00	-
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI, pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte bus Ginko)	6,00	6,00	-
<i>b) Abonnement de trois mois (Bisontins)</i>	5,00	suppression	-
<i>c) Impression d'écran (Internet, cédéroms, traitement de texte...)</i>			
. A4 - noir et blanc (unité)	0,15	0,15	-
. A4 - couleur (unité)	0,60	0,60	-
. Cartes nominatives			
- 20 unités	3,00	3,00	-
- 40 unités	6,00	6,00	-
- 60 unités	9,00	9,00	-
<i>d) Remplacement pour carte perdue (pendant la durée de validité de l'abonnement) :</i>			
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	2,00	2,00	-
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	5,00	2,00	- 60,00
<i>e) Remplacement boîtier pochette CD (tous abonnés)</i>	1,00	1,00	-
<i>f) Pénalités pour document non rendu ou rendu en retard (tous abonnés)</i>	12,00	12,00	-

B. Droits pour reproductios réservées aux activités de recherche et non destinées à la publication

A) Photographies

	2002		Propositions 2003		% augmentation
	Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publicité)	Photographie en vue de publication	Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)	Photographie en vue de publication	
	€				
Photographie noir et blanc (unité)	13 x 18	6,00	18,00	6,00	(1)
	18 x 24	8,00	21,00	8,00	(1)
Photographie couleur (unité)	13 x 18	10,00	21,00	10,00	(1)
	18 x 24	12,00	24,00	12,00	(1)

B) Diapositives

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Diapositive 24x26	16,00 l'unité	16,00 l'unité	-
Duplication de diapositive	4,00 l'unité	4,00 l'unité	-
Ektachrome	6 x 6	30,00 l'unité	-
	10 x 12,5	40,00 l'unité	-

(1) Les demandes de reproduction destinées à la publication seront examinées au cas par cas et feront l'objet d'un devis spécifique à partir de 2003.

c) Fichiers numériques et impression sur papier A4 et sous réserve qu'il existe déjà une copie de substitution du document

Fichier numérique fourni sur disquette, CD vierge ou par mail	2002		Propositions 2003	
	Reproduction en aucun cas destinée à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication	Reproduction en aucun cas destinée à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication
	€		€	
Basse définition 75 Dpi	5,00 l'unité	20,00 l'unité	5,00 l'unité	(1)
Haute Définition 300 Dpi	7,00 l'unité	30,00 l'unité	7,00 l'unité	(1)

(1) Les demandes de reproduction destinées à la publication seront examinées au cas par cas et feront l'objet d'un devis spécifique à partir de 2003.

Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
A4 noir et blanc	1,00 l'unité	1,00 l'unité	-
A4 couleurs d'après fichier numérisé	2,00 l'unité	2,00 l'unité	-

d) Frais forfaitaires divers

		2002	Propositions 2003	% augmentation
		€		
Frais de port pour envoi de reproductions	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,00	3,00	-
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	5,00	5,00	-
Frais de port pour envoi de photocopies	forfaitaire		1,50	-
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant non européen)	forfaitaire	3,00	3,00	-
Prêt inter-bibliothèques	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage des bibliothèques municipales de Besançon	-	8,00	-
	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage d'une bibliothèque extérieure	-	15,00	-

XXII - Photocopies**A. Tarif général**

Il est proposé de maintenir le tarif 2002, soit 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

B. Tarif pour les étudiants de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts

Dans le cadre des travaux qu'ils effectuent pendant leur scolarité, les étudiants de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont contraints de faire beaucoup de photocopies sur le copieur de l'établissement.

Il est proposé de maintenir le tarif préférentiel 2002 : 0,07 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

XXIII - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	2002	Propositions 2003	% augmentation
	€		
Cartable	8,00	8,00	-
Casquette	5,30	5,30	-
Coffret cartes postales	9,00	9,00	-
Convertisseur	4,60	4,60	-
Coupe-vent	30,50	30,50	-
Crayon de papier	0,40	0,40	-
Montre	35,00	35,00	-
Parapluie	25,00	25,00	-
Pince mémo	2,30	2,30	-
Plan cavalier	1,00	1,00	-
Porte-clés métal	4,60	4,60	-
Post it	1,00	1,00	-
Stylo	0,50	0,50	-
Stylo roller	14,00	14,00	-
Tapis de souris	-	4,00	-
Tee-shirt	8,00	8,00	-

XXIV - Besançon Votre Ville

Abonnement pour l'année 2003 (au prorata du nombre de numéros)

	2002	Propositions 2003	% augm.
	€		
Abonnement complet : . tarif France	17,00	17,60	3,53
(11 numéros) . tarif Etranger	34,00	39,05	14,85 (1)

(1) Les tarifs pour l'étranger tiennent compte du coût réel moyen de l'affranchissement

XXV - Service des Eaux**A. Prix de vente de l'eau**

Il est proposé de fixer le prix du mètre cube d'eau pour 2003 à 0,86 € HT (+ 1,18 %), soit un accroissement de 1 centime d'euro par rapport à 2002.

La redevance de pollution, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée par celle-ci. Elle était de 0,35 €/m³ HT en 2002.

La redevance de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau reste fixée à 0,03 € par mètre cube d'eau vendu.

La redevance FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) n'est pas encore connue. Elle était de 0,0213 € en 2002.

La redevance de prélèvement appliquée en 2002 a été de 0,03 €/m³.

La TVA au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

B - Tarifs des branchements

Les tarifs pour l'exécution des branchements d'eau sont stables à l'exception de l'ajustement du forfait d'installation de chantier et des forfaits compteurs qui intègrent la fourniture et la pose du support.

DESIGNATION	Tarifs 2002	Propositions 2003	% augm.
	€		
TERRASSEMENT :			
- Forfait d'installation de chantier :			
. pour branchement ordinaire Ø 27 et Ø 40	381,00	450,00	18,11
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	610,00	610,00	-
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement : en gaine Ø 40 pour polyéthylène de 32 et 50	114,00	114,00	-
. pour branchement : en fonte	152,00	152,00	-
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé complète :			
. pour prise de 27	244,00	244,00	-
. pour prise de 40	282,00	282,00	-
. Dérivation fonte (Té, manchon, vanne, bac)	396,00	396,00	-
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation de branchement de Ø 32 extérieur	3,50	3,50	-
. Canalisation de branchement de Ø 50 extérieur	10,20	10,20	-
. Canalisation de branchement Ø 63 extérieur	-	15,00	-
. Canalisation de branchement Ø 75 extérieur	-	24,00	-
. Canalisation de branchement Ø 90 extérieur	-	33,00	-
. Canalisation en fonte (le prix d'achat est majoré de 20 %)			
. Diamètre 60 mm	16,00	16,00	-
. Diamètre 80 mm	20,00	20,00	-
. Diamètre 100 mm	25,00	25,00	-
. Diamètre 150 mm	36,00	36,00	-
. Diamètre 200 mm	-	51,00	-
* Les pièces de raccord et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			-
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	53,00	69,00	30,19
. pour compteur de 25 mm	104,00	121,00	16,35
. pour compteur de 30 mm	156,00	165,00	5,77
. pour compteur de 40 mm	192,00	197,00	2,60
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets-vannes amont et aval sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.			
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	305,00	310,00	1,64
. sans terrassement	229,00	230,00	0,44
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	122,00	122,00	-

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux de 19,6 %.

C. Redevances d'abonnement, de location et d'entretien des compteurs

Calibre	Prix HT en 2002	Prix HT proposés en 2003	% augm.
	€		
12 - 15 mm	18,00	18,20	1,11
20 mm	23,00	23,40	1,74
25 mm	28,00	28,40	1,43
30 mm	34,00	34,50	1,47
40 mm	57,00	57,80	1,40
60 mm	82,00	83,20	1,46
80 mm	127,00	129,00	1,57
100 mm	242,00	246,00	1,65
150 mm	520,00	528,00	1,54

Dans les conditions actuelles, le droit de lecture des compteurs divisionnaires est proposé à 5 € HT (+ 25 %).

Les redevances de location et d'entretien des compteurs sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D. Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :
Coût horaire de la main d'oeuvre : 25,50 € HT (+ 2 %)
- Frais de vérification d'un compteur :
 - . Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 60 € (sans augmentation),
 - . Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur le banc d'essai : 127,50 € HT (+ 2 %)
- Fermeture ou réouverture de branchement :
 - . Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 25,50 € HT (+ 2 %)
 - . Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur malgré les demandes réitérées du Service, ou fermé suite à un non-paiement des sommes dues : 51 € HT (+ 2 %)
 - . Réouverture d'un branchement fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 76,50 € HT (+ 2 %).

XXVI - Assainissement

A. Assainissement

Il est proposé de reconduire le montant actuel de la redevance assainissement fixé à 0,91 € HT/m³ soit 0,96 € TTC/m³ avec TVA à 5,5 %. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la stabilité mise en oeuvre depuis 1997 de la redevance assainissement. La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants :

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement :

Compte tenu de l'évolution des coûts de réalisation des travaux, il est proposé d'appliquer pour l'année 2003 l'évolution connue de l'index TP 01 sur l'année (+ 1,85 %), ce qui porte le montant de la participation forfaitaire à 1 186 € HT soit 1 418,46 € TTC. Ce montant est ramené à 1 251,23 € TTC (TVA à 5,5 %) pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

C. Droits de branchement (PRE)

Il est proposé de reconduire les tarifs 2002 :

* droit principal : 1 209,00 € HT, soit 1 275,50 € TTC (TVA 5,5 %).

* droit supplémentaire : 604,50 € HT, soit 635,75 € TTC (TVA 5,5 %), soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) :
1 209,00 € HT + (n-1) x 604,50 € HT.

Les droits de branchements (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé de reconduire le tarif 2002 sans changement, soit 9,73 € HT le m³, soit 10,27 € TTC le m³ avec TVA à 5,5 %.

E. Prestations effectuées par le Service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers :

Il est proposé de reconduire le tarif adopté pour l'année 2002, soit :

• Pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot, soit 350,00 € HT par tonne de matières sèches (369,25 € TTC avec TVA à 5,5 %).

- Personnel d'exploitation : 23,50 € HT/heure.
- Hydrocureur : 46 €/heure
- Equipe de 2 agents avec matériel IV : 107,00 € HT/heure
- Equipe de 2 agents avec matériel RDT : 50,00 € HT/heure.

Assainissement Non Collectif

•Redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 70,00 € HT, soit 73,85 € TTC avec TVA à 5,5 %.

•Redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturé au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 40,00 € HT soit 42,20 € TTC avec TVA à 5,5 %.

XXVII - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,082 € HT le prix moyen du kwh taxable aux abonnés MT/HT.

XXVIII - Urbanisme

Taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement - tarif proposé pour 2003 : 4 207,53 € (réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu - 2^{ème} trimestre 2002 : 1163).

XXIX - Crèches et haltes-garderies

Les tarifs 2002 sont reconduits dans l'attente de la signature du Contrat Enfance pour la période 2003-2005 et pourront faire l'objet de modifications en fonction des nouvelles dispositions.

A. Crèches Collectives - Barèmes des participations familiales

Taux d'effort : 17,12

Ressources du ménage en Euros	Tarif journalier						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
Moins de 495	4,23	3,53	2,64	2,35	2,11	1,92	1,76
495 à 532	4,55	3,79	2,84	2,52	2,27	2,06	1,89
533 à 570	4,87	4,06	3,04	2,71	2,43	2,21	2,03
571 à 608	5,20	4,33	3,25	2,89	2,60	2,36	2,16
609 à 646	5,52	4,60	3,45	3,07	2,76	2,51	2,30
647 à 684	5,85	4,87	3,65	3,25	2,92	2,66	2,43
685 à 722	6,18	5,15	3,86	3,43	3,09	2,80	2,57
723 à 760	6,50	5,42	4,06	3,61	3,25	2,95	2,71
761 à 798	6,83	5,69	4,26	3,79	3,41	3,10	2,84
799 à 836	7,15	5,96	4,47	3,97	3,57	3,25	2,98
837 à 874	7,48	6,23	4,67	4,15	3,74	3,40	3,11
875 à 912	7,80	6,50	4,87	4,33	3,90	3,54	3,25
913 à 950	8,13	6,77	5,08	4,51	4,06	3,69	3,38
951 à 988	8,45	7,04	5,28	4,69	4,22	3,84	3,52
989 à 1 026	8,78	7,31	5,48	4,87	4,39	3,99	3,65
1 027 à 1 064	9,10	7,58	5,69	5,05	4,55	4,13	3,79
1 065 à 1 102	9,43	7,86	5,89	5,24	4,71	4,28	3,93
1 103 à 1 140	9,75	8,13	6,09	5,42	4,87	4,43	4,06
1 141 à 1 178	10,08	8,40	6,30	5,60	5,04	4,58	4,20
1 179 à 1 216	10,40	8,67	6,50	5,78	5,20	4,73	4,33
1 217 à 1 254	10,73	8,94	6,70	5,96	5,36	4,87	4,47
1 255 à 1 292	11,05	9,21	6,91	6,14	5,52	5,02	4,60
1 293 à 1 330	11,38	9,48	7,11	6,32	5,69	5,17	4,74
1 331 à 1 368	11,71	9,75	7,31	6,50	5,85	5,32	4,87
1 369 à 1 406	12,03	10,02	7,52	6,68	6,01	5,47	5,01
1 407 à 1 444	12,36	10,30	7,72	6,86	6,18	5,61	5,15
1 445 à 1 482	12,68	10,57	7,92	7,04	6,34	5,76	5,28
1 483 à 1 520	13,01	10,84	8,13	7,22	6,50	5,91	5,42
1 521 à 1 558	13,33	11,11	8,33	7,40	6,66	6,06	5,55
1 559 à 1 596	13,66	11,38	8,53	7,58	6,83	6,20	5,69
1 597 à 1 634	13,98	11,65	8,74	7,77	6,99	6,35	5,82
1 635 à 1 672	14,31	11,92	8,94	7,95	7,15	6,50	5,96
1 673 à 1 710	14,63	12,19	9,14	8,13	7,31	6,65	6,09
1 711 à 1 748	14,96	12,46	9,35	8,31	7,48	6,80	6,23
1 749 à 1 786	15,28	12,74	9,55	8,49	7,64	6,94	6,36
1 787 à 1 824	15,61	13,01	9,75	8,67	7,80	7,09	6,50
1 825 à 1 862	15,93	13,28	9,96	8,85	7,96	7,24	6,64
1 863 à 1 900	16,26	13,55	10,16	9,03	8,13	7,39	6,77
1 901 à 1 938	16,58	13,82	10,36	9,21	8,29	7,54	6,91
1 939 à 1 976	16,91	14,09	10,57	9,39	8,45	7,68	7,04
1 977 à 2 014	17,23	14,36	10,77	9,57	8,61	7,83	7,18
2 015 à 2 052	17,56	14,63	10,97	9,75	8,78	7,98	7,31
2 053 à 2 090	17,89	14,90	11,18	9,93	8,94	8,13	7,45
2 091 à 2 128	18,21	15,17	11,38	10,11	9,10	8,27	7,58

Ressources du ménage en Euros	Tarif journalier						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
2 129 à 2 166	18,54	15,45	11,58	10,30	9,27	8,42	7,72
2 167 à 2 204	18,86	15,72	11,79	10,48	9,43	8,57	7,86
2 205 à 2 242	19,19	15,99	11,99	10,66	9,59	8,72	7,99
2 243 à 2 280	19,51	16,26	12,19	10,84	9,75	8,87	8,13
2 281 à 2 318	19,84	16,53	12,40	11,02	9,92	9,01	8,26
2 319 à 2 356	20,16	16,80	12,60	11,20	10,08	9,16	8,40
2 357 à 2 394	20,49	17,07	12,80	11,38	10,24	9,31	8,53
2 395 à 2 432	20,81	17,34	13,01	11,56	10,40	9,46	8,67
2 433 à 2 470	21,14	17,61	13,21	11,74	10,57	9,61	8,80
2 471 à 2 508	21,46	17,89	13,41	11,92	10,73	9,75	8,94
2 509 à 2 546	21,79	18,16	13,62	12,10	10,89	9,90	9,08
2 547 à 2 584	22,11	18,43	13,82	12,28	11,05	10,05	9,21
2 585 à 2 622	22,44	18,70	14,02	12,46	11,22	10,20	9,35
2 623 à 2 660	22,76	18,97	14,23	12,64	11,38	10,34	9,48
2 661 et plus	23,15	19,29	14,47	12,86	11,57	10,52	9,64

Dans le cas du placement de deux enfants d'une même famille, la remise consentie sur le montant de la participation facturée au titre du plus petit placement est de 50 %.

B. Crèches Familiales - Barèmes des participations familiales

Taux d'effort : 15,79

Ressources du ménage en Euros	Tarif journalier						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
Moins de 495	3,90	3,25	2,44	2,17	1,95	1,77	1,62
495 à 532	4,20	3,50	2,62	2,33	2,10	1,90	1,75
533 à 570	4,50	3,75	2,81	2,50	2,25	2,04	1,87
571 à 608	4,80	4,00	3,00	2,66	2,40	2,18	2,00
609 à 646	5,10	4,25	3,18	2,83	2,55	2,31	2,12
647 à 684	5,40	4,50	3,37	3,00	2,70	2,45	2,25
685 à 722	5,70	4,75	3,56	3,16	2,85	2,59	2,37
723 à 760	6,00	5,00	3,75	3,33	3,00	2,72	2,50
761 à 798	6,30	5,25	3,93	3,50	3,15	2,86	2,62
799 à 836	6,60	5,50	4,12	3,66	3,30	2,99	2,75
837 à 874	6,90	5,75	4,31	3,83	3,45	3,13	2,87
875 à 912	7,20	6,00	4,50	4,00	3,60	3,27	3,00
913 à 950	7,50	6,25	4,68	4,16	3,75	3,40	3,12
951 à 988	7,80	6,50	4,87	4,33	3,90	3,54	3,25
989 à 1 026	8,10	6,75	5,06	4,50	4,05	3,68	3,37
1 027 à 1 064	8,40	7,00	5,25	4,66	4,20	3,81	3,50
1 065 à 1 102	8,70	7,25	5,43	4,83	4,35	3,95	3,62
1 103 à 1 140	9,00	7,50	5,62	5,00	4,50	4,09	3,75
1 141 à 1 178	9,30	7,75	5,81	5,16	4,65	4,22	3,87
1 179 à 1 216	9,60	8,00	6,00	5,33	4,80	4,36	4,00
1 217 à 1 254	9,90	8,25	6,18	5,50	4,95	4,49	4,12
1 255 à 1 292	10,20	8,50	6,37	5,66	5,10	4,63	4,25
1 293 à 1 330	10,50	8,75	6,56	5,83	5,25	4,77	4,37
1 331 à 1 368	10,80	9,00	6,75	6,00	5,40	4,90	4,50
1 369 à 1 406	11,10	9,25	6,93	6,16	5,55	5,04	4,62
1 407 à 1 444	11,40	9,50	7,12	6,33	5,70	5,18	4,75
1 445 à 1 482	11,70	9,75	7,31	6,50	5,85	5,31	4,87
1 483 à 1 520	12,00	10,00	7,50	6,66	6,00	5,45	5,00
1 521 à 1 558	12,30	10,25	7,68	6,83	6,15	5,59	5,12
1 559 à 1 596	12,60	10,50	7,87	7,00	6,30	5,72	5,25
1 597 à 1 634	12,90	10,75	8,06	7,16	6,45	5,86	5,37
1 635 à 1 672	13,20	11,00	8,25	7,33	6,60	5,99	5,50
1 673 à 1 710	13,50	11,25	8,43	7,50	6,75	6,13	5,62
1 711 à 1 748	13,80	11,50	8,62	7,66	6,90	6,27	5,75
1 749 à 1 786	14,10	11,75	8,81	7,83	7,05	6,40	5,87
1 787 à 1 824	14,40	12,00	9,00	8,00	7,20	6,54	6,00
1 825 à 1 862	14,70	12,25	9,18	8,16	7,35	6,68	6,12
1 863 à 1 900	15,00	12,50	9,37	8,33	7,50	6,81	6,25
1 901 à 1 938	15,30	12,75	9,56	8,50	7,65	6,95	6,37
1 939 à 1 976	15,60	13,00	9,75	8,66	7,80	7,09	6,50
1 977 à 2 014	15,90	13,25	9,93	8,83	7,95	7,22	6,62
2 015 à 2 052	16,20	13,50	10,12	9,00	8,10	7,36	6,75
2 053 à 2 090	16,50	13,75	10,31	9,16	8,25	7,49	6,87
2 091 à 2 128	16,80	14,00	10,50	9,33	8,40	7,63	7,00
2 129 à 2 166	17,10	14,25	10,68	9,50	8,55	7,77	7,12

Ressources du ménage en Euros	Tarif journalier						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
2 167 à 2 204	17,40	14,50	10,87	9,66	8,70	7,90	7,25
2 205 à 2 242	17,70	14,75	11,06	9,83	8,85	8,04	7,37
2 243 à 2 280	18,00	15,00	11,25	10,00	9,00	8,18	7,50
2 281 à 2 318	18,30	15,25	11,43	10,16	9,15	8,31	7,62
2 319 à 2 356	18,60	15,50	11,62	10,33	9,30	8,45	7,75
2 357 à 2 394	18,90	15,75	11,81	10,50	9,45	8,59	7,87
2 395 à 2 432	19,20	16,00	12,00	10,66	9,60	8,72	8,00
2 433 à 2 470	19,50	16,25	12,18	10,83	9,75	8,86	8,12
2 471 à 2 508	19,80	16,50	12,37	11,00	9,90	8,99	8,25
2 509 à 2 546	20,10	16,75	12,56	11,16	10,05	9,13	8,37
2 547 à 2 584	20,40	17,00	12,75	11,33	10,20	9,27	8,50
2 585 à 2 622	20,70	17,25	12,93	11,50	10,35	9,40	8,62
2 623 à 2 660	21,00	17,50	13,12	11,66	10,50	9,54	8,75
2 661 et plus	21,35	17,79	13,34	11,86	10,67	9,70	8,89

Repas du soir : 2,82 € pour l'année 2003.

Dans le cas du placement de deux enfants d'une même famille, la remise consentie sur le montant de la participation facturée au titre du plus petit placement est de 50 %.

C. Haltes-Garderies

- Tarifs appliqués aux enfants des habitants de Besançon et de la Commune de Chemaudin qui a signé une convention avec la Ville de Besançon :

Nombre d'enfants	Par heure de garde	Abonnement 10 h
1 enfant	1,68 €	15,24 €
Par enfant supplémentaire d'une même famille	0,84 €	7,62 €

- Tarifs appliqués aux enfants des autres communes

Nombre d'enfants	Par heure de garde	Abonnement
1 enfant	2,74 €	non

- Tarifs appliqués aux enfants issus de naissances multiples et non résidant à Besançon :

Nombre d'enfants	Par heure de garde	Abonnement
Pour le 1 enfant	2,29 €	non
Pour le 2 enfant	1,52 €	
Par enfant supplémentaire	0,76 €	

- Tarifs appliqués à la Halte Mégevand dans le cadre de la réservation trimestrielle :

Nombre d'enfants	Carte de 10 h
Pour le 1 enfant	13,72 €
Pour le 2 enfant	6,10 €

- Pour un accueil d'une journée, selon les lieux le repas peut être fourni soit par les parents soit par la crèche au tarif de 2,82 €.

XXX - Activités des centres sociaux

Ces nouveaux tarifs font suite au transfert des centres sociaux du CCAS à la Ville au 1^{er} janvier 2003

	Type de prestation	Tarifs CCAS 2002	Proposition de tarifs 2003
Toutes activités	Carte d'utilisateur à tarif réduit (enfant ou adulte bénéficiaire de minima sociaux) (1)	néant	3,10 €
Toutes activités	Carte d'utilisateur adulte	néant	7,80 €
Pôle enfance	Participation aux animations seules	9,20 €	carte d'utilisateur : 6,00 €
	Participation aux animations + prêts de jeux	9,20 €	carte d'utilisateur : 9,00 €
	Non adhérents	1,52 €	1,50 €/séance
	Ateliers spécifiques d'éveil (avec intervenants extérieurs)	0,92 €	1,00 €/séance
	Groupes (classes, CDL, ...) hors projet commun	15,25 €	15,00 €/an
Animation	Activités couture / bricolage Activités couture / bricolage séance avec fournitures	gratuit	carte d'utilisateur carte d'utilisateur + 1,50 €
	Activités sportives, culturelles, de loisirs ou de découvertes	40 % du prix de revient (2) adulte plein tarif 25 % du prix de revient (2) enfant et adulte tarif réduit (1)	

(1) Sont bénéficiaires du tarif réduit sur les activités et sur la carte annuelle les usagers bénéficiaires de minima sociaux : RMI, API, chômage en ALS, FNS, ...

(2) Le prix de revient pris en compte correspond à l'ensemble des dépenses relatives à l'activité hors frais de personnel.

XXXI - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

«**Mme Annaïck CHAUVET** : Je dois d'abord vous faire part de ma satisfaction après la lecture de l'enquête sur le prix de l'eau dans des villes de même importance que Besançon. Notre ville est placée au 10^{ème} rang cette année alors que nous étions au 20^{ème} rang sur 38 ou 39 villes en 1997. Cette évolution témoigne de la bonne gestion de nos services Eau et Assainissement et du souci que nous avons de fournir à nos concitoyens un service de qualité pour un prix raisonnable. Je voudrais par ailleurs profiter de la fixation du prix de vente de l'eau en 2003 pour faire part d'une proposition concernant la faible proportion de compteurs individuels sur notre ville de Besançon et l'importance du nombre de compteurs collectifs. Actuellement on compte sur notre ville 5 foyers en moyenne par compteur général. La consommation annuelle par compteur général est en moyenne de 450 m³ d'eau, ce qui correspond à une consommation moyenne de 90 m³ par foyer. Cette moyenne, relativement plus importante que celle constatée dans d'autres villes, pourrait être abaissée par une individualisation des compteurs qui s'accompagnerait vraisemblablement d'une baisse des consommations d'eau, comme cela s'est produit dans les villes ayant appliqué cette méthode. Cette mesure est inscrite dans la loi SRU du 13 décembre 2000. Celle-ci prévoit l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, ce qui implique l'usage de compteurs individuels. A ce jour, les décrets d'application précisant notamment les modalités techniques sont attendus. Cette mesure entraînerait une charge supplémentaire pour notre commune, liée d'une part au contrôle de la conformité des installations d'eau intérieures préalable à la prise en compte des compteurs individuels, d'autre part le nombre de compteurs individuels passerait de 12 000 à 62 000, ce qui occasionnerait une charge supplémentaire dans les domaines des relevés de compteurs, de la facturation et du recouvrement par la trésorerie municipale.

Cependant, si la ville peut compter sur des subventions extérieures dans cette opération, le prix de l'eau dans notre commune étant modéré, une faible augmentation des tarifs, rendue éventuellement nécessaire serait momentanément compensée par une baisse de la consommation individuelle. A plus long terme, la baisse des consommations aurait une influence bénéfique sur le coût global, économique et environnemental des services de l'eau et de l'assainissement.

Aujourd'hui, une directive européenne nous impose de réduire la teneur en plomb admissible dans les branchements étant sous le domaine public. Notre ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de remplacement des canalisations en plomb afin d'atteindre la teneur admissible de 10 microgrammes par litre en 2013.

Je vous propose donc de réfléchir dès à présent pour notre ville à une politique progressive et programmée proche de celle mise en place pour le remplacement des canalisations en plomb en faveur d'une mesure d'individualisation des compteurs d'eau.

M. LE MAIRE : C'est certainement une très bonne idée mais j'aurais envie de dire, ma chère Annaïck, que c'est du travail de commission et qu'il faut faire cette proposition précisément en commission pour l'étudier. Sur les principes généraux, je suis assez d'accord mais ce n'est pas ce soir le conseil municipal qui va décider de cela, donc je pense qu'il faut effectivement regarder et étudier cela dans la commission adéquate.

M. Jacques MARIOT : Une simple remarque, vous avez pu noter que les tarifs concernant la place du Marché au niveau des commerçants non sédentaires sont identiques. Ces commerçants vont être quelque peu perturbés en 2003 par la rénovation de la place donc nous avons tenu à faire ce geste à mon avis symbolique, parce que c'est vrai que ce n'est pas, ni pour les commerçants ni pour la ville un avantage ou une perte important.

M. Michel ROIGNOT : Simplement, Monsieur le Maire, je voulais appeler l'attention de l'ensemble des collègues sur le fait que nous appliquons, nous, nos engagements. Je ressors le petit livre rouge, l'avenir en tête et en fête ; ça sera la fête dans les musées puisque nous indiquions dans ce document page 21 que nous pratiquerions une politique tarifaire adaptée et mettrions en place la gratuité du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie les dimanches et jours fériés. Il n'a échappé à personne que ceci figure dans la proposition qui est là, que nous faisons même plus que ce que nous avons promis puisque nous l'étendons également au Musée du Temps. Donc les musées de la Boucle : Musée du Temps et Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie seront désormais gratuits les dimanches et jours fériés, nous mettons en oeuvre nos engagements.

M. LE MAIRE : C'était un engagement qu'effectivement j'avais pris devant les Bisontins. Encore un qui est tenu, Monsieur POCHARD. Décidément où s'arrêterons-nous ?

Mme Nicole WEINMAN : Pour aller dans le même sens et pour faire suite à ce que disait M. MARIOT, je souhaiterais faire une proposition de principe au conseil municipal pour que le maintien des tarifs aux commerçants pour le Marché Beaux-Arts soit poursuivi pendant toute la durée de la réfection de la place. A mon avis, ce ne sera pas limité à l'année prochaine...

M. LE MAIRE : C'est réglé avec eux.

Mme Nicole WEINMAN : Jusqu'à la réalisation de la place !

M. LE MAIRE : On a réglé ça avec eux, ça s'est très bien passé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des commissions concernées, le Conseil Municipal adopte l'ensemble de ces tarifs à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 2002.